

## **MODALITES DE RECOURS**

**1.** Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

**2.** L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

**3.** La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

**4.** Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

\*\*\*\*\*

### **Procès-verbal N°21 Réunion du jeudi 18 juin 2026**

---

**Président** : M. Patrick LEVY

---

**Présents** : MM. Raymond LASSERRE – Gaëtan RESTIFO – Salem SOUSSI

---

*La Commission Futsal du DCA adresse ses sincères remerciements à la Ville de Nice ainsi qu'à l'ensemble des agents municipaux pour la mise à disposition de la Halle des Sports Charles Erhmann et pour la qualité de l'accueil réservé à l'occasion des finales des Coupes Côte d'Azur Seniors et des play-offs U15.*

*La Commission tient également à remercier toutes les équipes présentes lors des rassemblements U10/U11 et U12/U13 organisés le 14 juin 2026 : Vence Futsal, Mandelieu Futsal, ASM Futsal, USRVN, Nice Futsal Club et FC Fellow.*

*Nos remerciements s'adressent également à M. Scala Vice-Président délégué, M. Aguiar et M. Dupont, CTD au sein du DCA, aux officiels ayant assuré la direction des finales, ainsi qu'à l'ensemble des bénévoles dont l'engagement a largement contribué à la réussite de cette belle journée dédiée au futsal*

\*\*\*\*\*

**Résultats de la finale PLAYOFFS U15 Futsal :**

**NICE FUTSAL CLUB 2 / MANDELIEU FUTSAL** 2 / 1

**Résultats de la finale CCA Seniors Futsal :**

**NICE FUTSAL CLUB 2 / ACA CANNES** 7 / 7 (Après TAB 2 / 3)

\*\*\*\*\*

***Pour rappel, la réunion de fin saison FUTSAL est programmée le lundi 29 juin 2026 à 18H45 au siège du district de la Côte d'Azur, la présence des Présidents de Clubs ou d'un représentant est obligatoire.***

*-Bilan saison 2025/2026*

*-Point sur les règlements championnat et coupe pour la saison 2026/2027*

*-Intervention du comité Directeur*

*-Intervention du corps arbitral*

*-Projection sur les championnats U15 / U17 / Seniors pour la saison 2026-2027*

*-Questions diverses*

**Le Président :  
M. Patrick LEVY**

**Le Secrétaire de séance :  
M. Salem SOUSSI**